

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2408

7 octobre 2011

SOMMAIRE

1 Trade S.à r.l.	115577	Jupiter Acquisitions S.à r.l.	115538
3P Solutions S.A.	115577	Kernel Holding S.A.	115552
Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung	115578	Luxembourg Solar Power Technology S.A.	115582
Aktiva Capital S.à r.l.	115579	LXFR007	115569
Alba Investments S.A.	115579	Lyxos Finances	115576
Aliafin S.A.	115580	Mindforest	115584
Altice IV S.A.	115580	Montalcino Finances S.A.	115581
Angkor S.à r.l.	115578	M & P Development S.à r.l.	115584
Antares Investissements S.A.	115581	Novacap Luxembourg	115556
Aoyama S.A.	115581	Novacap Luxembourg S.A.	115556
Aoyama S.A.	115581	Poivre Real Estate 1 S.à r.l.	115580
Arbalux S.A.	115582	"Silk Way" Airlines	115577
Art Attitudes A.s.b.l.	115582	small.talks S.A.	115578
ASF Participations S.A.	115582	T.R. Engineering S.A.	115584
Atelier Dentaire Born S.à r.l.	115583	United Finance Corporation S.A.	115551
Automotive Industries S.à r.l.	115583	Varisa Holding S.A., SPF	115554
Bain Capital International Holdings S.à r.l.	115583	Venus	115555
Bottling Holdings (Luxembourg) s.à r.l.	115582	Venusia S.A.	115555
Eurocharter S.A.	115556	Venusia S.A.	115555
exceet Group SE	115577	Victor Hugo 1 S.à r.l.	115554
Finexeo S.A.	115570	V'JET S.à r.l.	115555
Finriva S.A.	115580	Wellnext S.à r.l.	115569
Helikos SE	115577	Western Development Corporation S.A.	115569
i-CAP Luxembourg	115578	Worrus Holding S.A.	115569
i-CAP Luxembourg	115577	W.P. Stewart Fund Management S.A.	115556
Infinium S.A.	115579		

Jupiter Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.528.347,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 128.538.

In the year two thousand and eleven, on the first of April, before Maître Francis Kessler, notary residing at 5 rue Zénon Bernard L4030 Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Jupiter Acquisitions S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.538 (the Company). The Company was incorporated on May 15, 2007 pursuant to a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C) dated July 7, 2007, N°- 1511. The articles of association of the Company (the Articles) were last amended on 27 October 2010 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, not yet published in Mémorial C.

There appeared:

TA XI L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 4682602 and having a partnership capital amounting to USD 4,000,100,000 (TA XI);

TA Atlantic and Pacific VI L.P., limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 4457876 and having a partnership capital amounting to USD 1,750,100,000 (TA Atlantic);

TA Strategic Partners Fund II L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 4302696 and having a partnership capital amounting to USD 86,600,000 (TA Strategic II);

TA Strategic Partners Fund II-A L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 4325882 and having a partnership capital amounting to USD 3,100,000 (TA Strategic II-A); and

TA Investors III L.P., a limited partnership, having its registered office at The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, registered with the Delaware Companies Register under number 4501994 and having unlimited partnership capital (TA III),

each of TA XI, TA Atlantic, TA Strategic II, TA Strategic II-A and TA III being referred to in the present deed as the "Shareholders" and who are hereby represented by Keith Greally, employee of Saltgate S.A. (Luxembourg) whose professional address is 291, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal,

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Shareholders together hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of convening notice;

2. increase of the share capital of the Company by an amount of one million two hundred thousand euros (EUR 1,200,000) by the creation of 1,200,000 new class B tracker shares, each with a par value of EUR 1 and having the rights and obligations set out in the Articles as amended pursuant to the fourth resolution below;

3. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2 above by TA EU Acquisitions S.à r.l. at an aggregate price of one million two hundred thousand euros (EUR 1,200,000), which will be paid by a contribution in cash, and allocation of the contribution to the share capital account of the Company;

4. in order to reflect the decisions set out at items 2 and 3 above, amendments to, and full restatement of, the Articles, without, for the avoidance of doubt, making any amendment to article 3 (corporate object) of the Articles;

5. amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company or any lawyer or employee of Loyens & Loeff (Luxembourg) or any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register, in the name and on behalf of the Company, the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register); and

6. miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entire share capital being represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the Shareholders here represented considering themselves duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to each of them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company from its present amount of three hundred and twenty eight thousand three hundred and forty seven euros (EUR 328,347) by an amount of one million two hundred thousand euros (EUR 1,200,000) by creating one million two hundred thousand (1,200,000) new class B tracker shares (the Class B Tracker Shares), each having a nominal value of one euro (EUR 1) and having the rights and obligations set out in the Articles as amended pursuant to the fourth resolution below.

Third resolution

Subscription - Payment

The Meeting records the subscription for and the full payment of the share capital increase by TA EU Acquisitions S.à r.l. hereby represented at the Meeting by Keith Greally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal (which proxy having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities) by way of a contribution in cash, of an aggregate amount of one million two hundred thousand euros (EUR 1,200,000), which is at the disposal of the Company and will be allocated to the share capital account of the Company relating to the Class B Tracker Shares.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend and fully re-state the Articles, without, for the avoidance of doubt, making any amendment to article 3 (corporate object), so that they read henceforth as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Jupiter Acquisitions S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the sole manager or the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole manager or the board of managers. Where the sole manager or the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition and holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally,

for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's share capital is set at one million five hundred and twenty eight thousand three hundred and forty seven euros (EUR 1,528,347), divided into:

(i) twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares (Ordinary Shares);

(ii) three hundred and fifteen thousand, eight hundred and forty seven euros (315,847) class A tracker shares (Class A Tracker Shares); and

(iii) one million two hundred thousand (1,200,000) class B tracker shares (Class B Tracker Shares).

The Company may also create and issue from time to time subject to and in accordance with the Law (i) additional Class A Tracker Shares, (ii) additional Class B Tracker Shares, (iii) class C tracker shares (Class C Tracker Shares), (iv) class D tracker shares (Class D Tracker Shares), (v) class E tracker shares (Class E Tracker Shares), (vi) class F tracker shares (Class F Tracker Shares), (vii) class G tracker shares (Class G Tracker Shares), (viii) class H tracker shares (Class H Tracker Shares) and (ix) class I tracker shares (Class I Tracker Shares), each having a nominal value of EUR 1 (collectively the Tracker Shares, and individually a Tracker Share) which will track the performance and returns of such underlying investment as is specified at the time of issue.

The Class A Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of Jupiter Luxembourg S.à r.l..

The Class B Tracker Shares shall track the performance and return of the Company's direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg S.à r.l..

The Ordinary Shares and Tracker Shares shall collectively and irrespectively of their class be designated as the Shares and individually and irrespectively of their class be designated as a Share.

5.2. Each Share is fully paid-up with a nominal value of one euro (EUR 1) and has such rights and obligations as set out in the Articles.

5.3. In addition to the corporate capital, there may be established a premium account, into which any premium paid on any share shall be transferred. Any share premium paid in respect of the subscription for any Tracker Share of a specific class shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of Tracker Shares, to be denominated by the corresponding letter.

5.4. All Shares will have equal rights, except as otherwise provided for in these Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The share capital of the Company may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders passed by a majority in number of the shareholders representing three-quarters of the Company's share capital.

6.2. Fully paid-up Tracker Shares shall be redeemable at any time upon request of the sole manager or the board of managers of the Company, subject to and in accordance with the Law. The redemption of the Shares of a given class can only be made by applying profits, freely distributable reserves and, as the case may be, the share premium account of the relevant class up to an amount equal to the relevant Class Net Income (as defined in Article 15.2(i) below). The Tracker Shares that have been redeemed must be immediately cancelled and until such time, the rights attached to those Shares, including without limitation the voting rights and the rights to receive dividends or liquidation proceeds, shall be suspended.

6.3. The redemption price of the Tracker Shares of a given class (the Redemption Price) is calculated by the sole manager or the board of managers (or by such person appointed by the sole manager or the board of managers) on the basis of the net asset value of the corresponding investment. The Redemption Price may be paid either in the form of a cash distribution or of a distribution in kind or one part in cash and one part in kind.

6.4. The net asset value of the Tracker Shares of a given class shall be expressed as a per share figure and shall be determined in respect of a given valuation day by dividing the net assets of the corresponding investment, being the fair market value of the underlying assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class less the liabilities attached to such investment, by the number of Shares of such class then outstanding, all at close of business on

that day. The fair market value of the underlying assets may be further defined on such other basis as the sole manager or the board of managers determines to be fair and reasonable.

6.5. In the absence of any bad faith, gross negligence or overt error, any decision taken by the sole manager or the board of managers with respect to the calculation of the Redemption Price shall be conclusive and binding on the Company and on its past, present and future shareholders.

6.6. Notwithstanding the foregoing, the Company shall have the right in the event the value of the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of a particular class drops below the acquisition value thereof, resulting in a loss to the Company, to elect, at its discretion, to redeem the Shares of such class (all of them), together with the debt instruments issued to finance the acquisition of the relevant assets, and to transfer and assign those assets to the holder(s) of such shares and debt instruments in consideration the same.

6.7. The Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share.

6.8. Shares are freely transferable among shareholders.

6.9. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

6.10. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

6.11. The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

6.12. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.13. A register of shareholders will be kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. The manager(s) need not be shareholder(s).

7.2. The manager(s) may be dismissed at any time ad nutum (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

7.3. The sole shareholder or general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being Class A managers and Class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class to which they belong.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the sole manager or the Board, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the sole manager or the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet as often as required to ensure that the corporate interest is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members is present or represented. Board resolutions are validly taken by a majority of the managers present or represented. In the event, however, the sole shareholder or general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely Class A managers and Class B managers) any resolutions of the Board may only be validly taken by the majority of the votes of the managers present or represented including at least one Class A and one Class B manager present or represented. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

8.3. Representation

(i) Where the Company is managed by a board of managers, the Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any manager, provided that in the event the sole shareholder or general meeting of shareholders have appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company shall only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

(ii) Where the Company has a sole manager, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the latter.

(iii) The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom special powers have been delegated by the sole manager or the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager all references in the Articles to the Board or the managers shall be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable, by reason of their mandate, for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholder(s) shall be adopted at a general meeting of shareholders (a General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions shall be sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened or consulted by any manager. The sole manager, the board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency in which case the nature and circumstances of such shall be set forth in the notice.

(iii) General Meetings are to be held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the general meeting (or General Meeting) or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the 1st of January and ends on the 31st December of each year.

13.2. Each year, the sole manager or the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. External Auditors (réviseurs d'entreprises).

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

14.2. The shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits and Distributions.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits shall be allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. After the allocation of any profits to the statutory reserve account as provided for in Article 15.1 above, and subject to any mandatory provisions of the Law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(i) the holders of the Shares of each class, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each of them in respect of their Shares, shall be entitled to a dividend equal to (a) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the Shares of such class, minus (b) any costs directly related to such investment, items (a) and (b) to be determined by the Board (a Class Net Income);

(ii) for the avoidance of doubt, the holders of the Class A Tracker Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (a) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the share capital of Jupiter Luxembourg S.à r.l. (Class A Investment Net Income), minus (b) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, items (a) and (b) to be determined by the Board;

(iii) for the avoidance of doubt, the holders of the Class B Tracker Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Tracker Shares in respect of such shares, shall be entitled to (a) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the share capital of TA EU Luxembourg S.à r.l. (Class B Investment Net Income), minus (b) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, items (a) and (b) to be determined by the Board; and

(iv) the general meeting of the Shareholders has discretionary power to carry forward all other unassigned profit, failing which such profit will be allocated between the different classes of Shares in proportion of all Shares outstanding.

15.3. Interim dividends may be distributed by the Company at any time provided:

(i) the Board, or the sole manager, draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company into account; and

(v) if the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company; and

(vi) any such distribution is made in the manner set out in Article 15.2 of these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

16.2. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have the broadest powers available under applicable law to realise the Company's assets and pay its liabilities, it being specified that the liquidation surplus of the Company is to be disposed of in the manner provided for in Article

15.2 of these Articles.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorises any manager of the Company or any lawyer or employee of Loyens & Loeff (Luxembourg) or any employee of Saltgate S.A., acting individually, to register in the name and on behalf of the Company the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to complete any formalities in connection therewith (including, for the avoidance of doubt, the signing of the said register).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand seven hundred euro (€ 2,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier jour du mois d'avril, par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à 5 rue Zénon Bernard L4030 Esch sur Alzette, Grand Duché de Luxembourg, s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Jupiter Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.538 (la Société). La Société a été constituée le 15 Mai 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial C) le 7 juillet 2007 sous le numéro 1511. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 27 Octobre 2010 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C.

Ont comparu:

TA XI L.P., une société en commandite (limited partnership) régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street,

Wilmington, New Castle Delaware 19801, immatriculée au Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware (Delaware Companies Register) sous le numéro 4682602 et ayant un capital de USD 4.000.100.000 (TA XI);

TA Atlantic and Pacific VI L.P., une société en commandite (limited partnership) régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, immatriculée au Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware (Delaware Companies Register) sous le numéro 4457876 et ayant un capital de USD 1.750.100.000 (TA Atlantic);

TA Strategic Partners Fund II L.P., une société en commandite (limited partnership) régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, immatriculée au Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware (Delaware Companies Register) sous le numéro 4302696 et ayant un capital de USD 86.600.000 (TA Strategic II);

TA Strategic Partners Fund II-A L.P., une société en commandite (limited partnership) régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, immatriculée au Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware (Delaware Companies Register) sous le numéro 4325882 et ayant un capital de USD 3.100.000 (TA Strategic II-A);

TA Investors III L.P., une société en commandite (limited partnership) régie par les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle Delaware 19801, immatriculée au Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware (Delaware Companies Register) sous le numéro 4501994 et ayant un capital illimité (TA III);

Chacune des comparantes TA XI, TA Atlantic, TA Strategic II, TA Strategic II-A et TA III, ci-après désignés comme les "Associés", est ci-après représentée par Keith Greally, employée par Saltgate S.A. (Luxembourg) dont l'adresse professionnelle est 291, route d'Arlon L-1150, en vertu de procurations données sous seing privé,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varieront par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les Associés détiennent ensemble toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation, à l'avis de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000) par l'émission de 1.200.000 parts sociales traçantes de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 1 chacune détenant les droits et les obligations mentionnés dans les statuts ainsi que modifiés selon la quatrième résolution ci-dessous.

3. Paiement et libération de l'augmentation de capital de la Société mentionnée au point numéro 2 ci-dessus par TA EU Acquisitions S.à r.l. pour un montant total d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000), qui sera libérée par un apport en capital, et le versement de cet apport au capital social de la Société;

4. Afin de refléter les résolutions prises aux points 2 et 3 ci-dessus, modifications et refonte complète des Statuts, sans, afin de lever tout doute, apporter de modification à l'article 3 (objet social), de la Société;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou employé de Loyens & Loeff (Luxembourg) ou tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités y afférentes (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre); et

6. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir eu une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de trois cent vingt huit mille trois cent quarante-sept euros (EUR 328.347) par un montant total d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000) par l'émission d'un million deux cent mille (1.200.000) nouvelles parts sociales traçantes de catégorie B (les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B), d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1-) chacune détenant les droits et les obligations mentionnés dans les statuts ainsi que modifiés selon la quatrième résolution ci-dessous.

Troisième résolution
Libération - Paiement

L'Assemblée enregistre le paiement et la libération intégrale de l'augmentation de capital social par TA EU Acquisitions S.à r.l. ici représentée à la réunion par Keith Greally demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement), par apport en capital d'un montant total d'un million deux cent mille euros (EUR 1.200.000), qui est à la disposition de la Société et qui sera versé au compte de capital social de la Société en relation avec les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier et d'opérer une refonte complète des Statuts, sans, afin de lever tout doute, faire aucune modification de l'Article 3 (objet social), de telle sorte que l'on puisse lire:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Jupiter Acquisitions S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par résolution du gérant unique ou par décision du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes à l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, demeure une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts et les émissions de titres de créance ou de titres de participation à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne doit effectuer aucune activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut en règle générale employer toutes les techniques et instruments en relation avec ses investissements pour leur gestion efficace, y compris les techniques et instruments conçus pour sa protection contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut en règle générale effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rattachent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à un million cinq cent vingt huit mille trois cent quarante-sept euros (EUR 1.528.347), représenté par:

- (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires (Parts Sociales Ordinaires); et
- (ii) trois cent quinze mille huit cent quarante-sept (315.847) parts sociales traçantes de catégorie A (Parts Sociales Traçantes de Catégorie A).
- (iii) un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales traçantes de catégorie B (Parts Sociales Traçantes de Catégorie B).

La Société peut aussi créer et émettre de temps à autre, sous réserve de et conformément à la Loi (i) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A supplémentaires, (ii) des Parts Sociales Traçantes de Catégorie B supplémentaires, (iii) des parts sociales traçantes de catégorie C (Parts Sociales Traçantes de Catégorie C), (iv) des parts sociales traçantes de catégorie D (Parts Sociales Traçantes de Catégorie D), (v) des parts sociales traçantes de catégorie E (Parts Sociales Traçantes de Catégorie E), (vi) des parts sociales traçantes de catégorie F (Parts Sociales Traçantes de Catégorie F), (vii) des parts sociales traçantes de catégorie G (Parts Sociales Traçantes de Catégorie G), (viii) des parts sociales traçantes de catégorie H (Parts Sociales Traçantes de Catégorie H), et (ix) des parts sociales traçantes de catégorie I (Parts Sociales Traçantes de Catégorie I), chacune ayant une valeur nominale de EUR 1 (collectivement les Parts Sociales Traçantes, et individuellement une Part Sociale Traçante), qui traceront la performance et le rendement d'un investissement sous-jacent de la Société tel que spécifié au moment de l'émission.

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie A traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de Jupiter Luxembourg S.à r.l..

Les Parts Sociales Traçantes de Catégorie B traceront la performance et le rendement de l'investissement direct de la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg S.à r.l..

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales Traçantes sont désignée collectivement et indépendamment de leur classe comme des Parts Sociales et individuellement et indépendamment de leur classe comme une Part Sociale.

5.2. Chaque Part Sociale est entièrement libérée, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1-) et les droits et obligations tels qu'énoncés dans les Statuts.

5.3. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toute prime payée pour toute part sociale en plus de sa valeur nominale, sera versée. Toute prime d'émission versée pour la souscription de toute Part Sociale Traçante d'une classe spécifique sera versée sur un compte de prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales Traçantes.

5.4. Toutes les Parts Sociales auront les mêmes droits, sauf disposition contraire aux présents Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés adoptée à la majorité en nombre des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

6.2. Les Parts Sociales Traçantes entièrement libérées seront rachetables à tout moment à la demande du gérant unique ou du conseil de gérance, sous réserve de et conformément à la Loi. Le rachat des Parts Sociales d'une catégorie ne pourra s'effectuer qu'en appliquant les bénéfices, les réserves distribuables et, le cas échéant, le compte de prime d'émission de la catégorie en question jusqu'à un montant égal au Revenu Net de la Catégorie (tel que défini à l'Article 15.2(i) ci-dessous). Les Parts Sociales Traçantes qui ont été rachetées doivent être immédiatement annulées et jusqu'à ce moment, les droits attachés à ces Parts Sociales, en ce compris sans limitation, les droits de vote et les droits de recevoir des dividendes ou boni de liquidation, seront suspendus.

6.3. Le prix de rachat des Parts Sociales Traçantes d'une catégorie donnée (le Prix de Rachat) est calculé par le gérant unique ou le conseil de gérance (ou par la personne nommée par le gérant unique ou le conseil de gérance) en se basant sur la valeur de l'actif net de l'investissement correspondant. Le Prix de Rachat peut être payé sous la forme d'une distribution en numéraire ou en nature ou une partie en numéraire et en nature.

6.4. La valeur de l'actif net des Parts Sociales Traçantes d'une catégorie sera exprimée comme un chiffre par part sociale et sera déterminée concernant un jour d'estimation donné en divisant l'actif net de l'investissement donné, soit la valeur marchande des actifs sous-jacents acquis grâce aux produits de la souscription des Parts Sociales de cette catégorie moins le passif lié à cet investissement, par le nombre de Parts Sociales de cette catégorie alors émises, tous ces points à la clôture des affaires de ce jour. La valeur marchande des actifs sous-jacents peut être par ailleurs définie sur une autre base que le gérant unique ou le conseil de gérance juge correcte et raisonnable.

6.5. En l'absence de mauvaise foi, faute grave ou erreur manifeste, toute décision prise par le gérant unique ou le conseil de gérance quant au calcul du prix de Rachat sera définitive et exécutoire vis-à-vis de la Société et ses anciens associés ou associés présents ou futurs.

6.6. Nonobstant ce qui précède, la Société aura le droit au cas où les actifs acquis grâce aux produits de la souscription des Parts Sociales d'une catégorie particulière tombent en dessous de leur valeur d'acquisition, entraînant une perte pour la Société de choisir, à sa discrétion, de racheter les Parts Sociales de cette catégorie (la totalité), avec les instruments

de dettes émis pour financer l'acquisition des actifs concernés, et de transférer ces actifs au(x) détenteur(s) de ces parts sociales et instruments de dettes pour la même contrepartie.

6.7. Les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale.

6.8. Les parts sociales sont librement cessibles parmi les associés.

6.9. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.10. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

6.11. Un transfert de parts sociales aux tiers en raison de mort doit être approuvé par les associés représentant les trois quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

6.12. Une cession de parts sociales ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.13. Un registre des associés sera tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doivent pas nécessairement être associé(s)

7.2. Le(s) gérant(s) sont révocables à tout moment ad nutum (avec ou sans raison) par une décision de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des associés.

7.3. L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes catégories, des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B. Une telle classification de gérants devra être enregistrée dans le procès-verbal de la réunion appropriée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du gérant unique ou du Conseil, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le gérant unique ou le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunira aussi souvent que nécessaire pour assurer que l'intérêt social est respecté ou sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et que chacun déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées par une majorité des gérants présents ou représentés. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de Catégorie A et les gérants de Catégorie B), toutes décisions du Conseil peuvent seulement être valablement adoptées par la majorité des votes des gérants présents ou représentés, y compris au moins un gérant de Catégorie A et un gérant de Catégorie B présents ou représentés. Les décisions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

8.3. Représentation

(i) Lorsque la Société est gérée par un conseil de gérance, la Société devra être engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant, à condition que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés ont nommés différentes catégories de gérants (à savoir les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B), la Société sera seulement valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A avec un gérant de catégorie B.

(ii) Lorsque la Société a un seul gérant, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce dernier.

(iii) La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique ou le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants devra être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contracteront, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions de(s) associé(s) seront adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions sera communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être attestées par lettre ou téléfax.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le gérant unique, le conseil de gérance ou, à défaut, le(s) commissaire(s) aux comptes, doivent convoquer ou consulter les associés suivant requête des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence seront précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales doivent être tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions seront adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art.13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le gérant unique ou le conseil de gérance doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants, commissaire(s) aux comptes (s'il y en a) et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport de(s) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social. Si il y a plus de vingt-cinq (25) associés, l'inventaire, le bilan et le rapport de(s) commissaire(s) aux comptes peuvent seulement être consultés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale annuelle convoquée pour approuver ces documents.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société devront être affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Après affectation des bénéfices à la réserve requise par l'article 15.1. ci-dessus, et sous réserve de tous autres dispositions impératives de la Loi, tous les bénéfices restants seront affectés de la manière suivante:

(i) les détenteurs des Parts Sociales de chaque catégorie, proportionnellement au capital investi (valeur nominale et, selon les circonstances, prime d'émission) par chacun d'eux en ce qui concerne leurs Parts Sociales, auront droit à un dividende équivalent à (a) tous produits et revenu dérivés de la société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis liquidation, produits des ventes et tout autre produits et revenus) de l'investissement direct par la Société dans les capitaux acquis avec les produits de la souscription des Parts Sociales d'une telle catégorie, moins (b) les coûts directement en relation avec un tel investissement, les points (a) et (b) devant être déterminés par le Conseil (le Revenu Net de la Catégorie);

(ii) afin d'éviter tout doute, les détenteurs des Parts Sociales Traçantes de Catégorie A au moment d'une telle distribution, proportionnellement à leur capital investi (valeur nominale et, selon les circonstances, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçantes de Catégorie A en ce qui concerne de telles parts sociales, auront droit à (a) tous produits et revenu dérivés de la société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis liquidation, produits des ventes et tout autre produits et revenus) de l'investissement direct par la Société dans le capital social de Jupiter Luxembourg S.à r.l. (le Revenu Net d'Investissement de Catégorie A), moins (b) les coûts directement en relation avec ce Revenu Net d'Investissement de Catégorie A, les points (a) et (b) devant être déterminés par le Conseil;

(iii) afin d'éviter tout doute, les détenteurs des Parts Sociales Traçantes de Catégorie B au moment d'une telle distribution, proportionnellement à leur capital investi (valeur nominale et, selon les circonstances, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales Traçantes de Catégorie B en ce qui concerne de telles parts sociales, auront droit à (a) tous produits et revenu dérivés de la société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis liquidation, produits des ventes et tout autre produits et revenus) de l'investissement direct par la Société dans le capital social de TA EU Luxembourg S.à r.l. (le Revenu Net d'Investissement de Catégorie B), moins (b) les coûts directement en relation avec ce Revenu Net d'Investissement de Catégorie B, les points (a) et (b) devant être déterminés par le Conseil; et

(iv) l'assemblée générale des Associés a le pouvoir discrétionnaire de reporter tous les autres bénéfices non affectés, faute de quoi ces bénéfices seront affectés aux différentes catégories de Parts Sociales proportionnellement à toutes les Parts Sociales en circulation.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Le Conseil ou le gérant unique dresse des comptes intérimaires;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser le trop-perçu à la Société.

(vi) une telle distribution est faite de la façon définie à l'article 15.2. de ces Statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

16.2. Les associés peuvent nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société, étant précisé que le boni de liquidation doit être liquidé de la façon définie à l'article 15.2. des présents Statuts.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Cinquième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, ou à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff (Luxembourg), ou à tout employé de Saltgate S.A., agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et d'accomplir toutes les formalités y afférentes (y compris, pour éviter tout doute, la signature dudit registre).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille sept cents euros (€ 2.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du document faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes ont signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Keith Greally, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11 avril 2011. Relation: EAC/2011/4891. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011110933/762.

(110126665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2011.

United Finance Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 84.537.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement commercial VI n°840/11 du 9 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième Section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour insuffisance d'actifs les opérations de liquidation de la société UNITED FINANCE CORPORATION SA..

Pour extrait conforme
Me Anne-Sophie RUST
Le Liquidateur

Référence de publication: 2011116370/14.

(110133233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Kernel Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.173.

In the year two thousand and eleven, on the third of August.

Before the undersigned Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Max KREMER, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg,
acting as the representative of the board of directors "KERNEL HOLDING S.A." a société anonyme, having its registered office at 65,

boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 109 173, pursuant to a power given at the circular resolutions of the board of directors of the Company dated July 21, 2011.

The minutes of this meeting, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state his declarations as follows:

1.- The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on June 15, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1261 of November 24, 2005, and its articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX of July 21, 2011.

2.- The share capital of the Company is set at one million nine hundred forty five thousand four hundred forty six US Dollars and forty six Cents (USD 1,945,446.46) divided into seventy three million six hundred seventy four thousand four hundred ten (73,674,410) shares without indication of a nominal value.

3.- Pursuant to the sixth paragraph of article five of the articles of incorporation of the Company, the authorized capital, excluding the current issued capital, is fixed at one hundred eighty four thousand four hundred and seven US Dollars (USD 184,407) represented by six million nine hundred eighty three thousand five hundred and twenty five (6,983,525) shares without indication of a nominal value.

The board of directors is authorized to increase the subscribed share capital of the Company within the limits of the authorized capital at the terms and conditions which it will fix and to suppress or limit the preferential subscription right of the existing shareholders.

4.- By circular resolutions of the board of directors of the Company dated July 21, 2011, the board of directors of the Company has decided to increase the share capital by an amount of one hundred fifty eight thousand six hundred seventy-three US Dollars and sixty five cents (USD 158,673.65), so as to raise the share capital of the Company from its current amount of one million nine hundred forty five thousand four hundred forty six US Dollars and forty six Cents (USD 1,945,446.46) up to two million one hundred four thousand one hundred twenty US Dollars and eleven cents (USD 2,104,120.11), by the issue of six million nine thousand shares (6,009,000) new shares without indication of a nominal value, having the same rights and obligations as the existing shares.

5.- The six million nine thousand shares (6,009,000) new shares of the Company have been subscribed and have been paid by contribution in cash of an amount of one hundred forty five million two hundred eighty four thousand four hundred and two US Dollars (USD 145,284,402); one hundred fifty eight thousand six hundred and seventy three Dollars and sixty five cents (USD 158,673.65) have been allocated to the share capital of the Company and the remaining one hundred forty five million one hundred twenty five thousand seven hundred and twenty eight US Dollars and thirty five cents (USD 145,125,728.35) have been allocated to the share premium which will be recorded in the share premium account.

The names of the subscribers and the number of shares subscribed result from the hereto attached circular resolutions.

The amount of one hundred forty-five million two hundred eighty four thousand four hundred and two US Dollars (USD 145,284,402) is now at the free disposal of the Company, evidence hereof having been given to the undersigned notary.

6.- As a consequence of such increase of the share capital of the Company, the first paragraph and the sixth paragraph of article five of the articles of incorporation is amended and now reads as follows:

" **Art. 5. (first paragraph).** The share capital of the Company is set at two million one hundred four thousand one hundred twenty US Dollars and eleven cents (USD 2,104,120.11) divided into seventy nine million six hundred eighty three thousand four hundred and ten (79,683,410) shares without indication of a nominal value.

(sixth paragraph)

The authorised share capital, excluded the current issued share capital, is fixed at twenty five thousand seven hundred thirty three US Dollars and thirty-five cents (USD 25,733.35) represented by nine hundred seventy-four thousand five hundred twenty five (974,525) shares without nominal value".

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 6,500.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trois août.

Par-devant le soussigné Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Max KREMER, licencié en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte de "KERNEL HOLDING S.A.", une société anonyme ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.173, en vertu d'un pouvoir conféré lors des résolutions circulaires du conseil d'administration de la Société datée du 21 juillet 2011. Le procès-verbal de cette réunion, après avoir été signé "ne varietur" par le comparant et le notaire, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, en qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 15 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1261 du 24 novembre 2005, et ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, en date du 21 juillet 2011.

2.- Le capital social de la société est actuellement fixé à un million neuf cent quarante cinq mille quatre cent quarante six Dollars US et quarante six Cents (USD 1.945.446,46) représenté par soixante treize millions six cent soixante-quatorze mille quatre cent dix (73.674.410) actions sans désignation de valeur nominale.

3.- Conformément à l'alinéa six de l'article cinq des statuts, le capital autorisé, le capital social émis actuel exclu, est fixé à cent quatre-vingt quatre mille quatre cent sept Dollars US (USD 184.407) représenté par six millions neuf cent quatre-vingt-trois mille cinq cent vingt-cinq (6.983.525) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital souscrit dans les limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4.- Par décision du 21 juillet 2011, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante-huit mille six cent soixante-treize Dollars US et soixante-cinq cents (USD 158.673,65), pour porter le capital social de son montant actuel d'un million neuf cent quarante cinq mille quatre cent quarante six Dollars US et quarante six Cents (USD 1.945.446,46) à deux millions cent quatre mille cent vingt Dollars US et onze cents (USD 2.104.120,11), par l'émission de six millions neuf mille (6.009.000) actions sans indication de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

5.- Les six millions neuf mille (6.009.000) actions nouvelles qui ont été souscrites, ont été libérées entièrement par apport en espèces de cent quarante-cinq millions deux cent quatre-vingt-quatre mille quatre cent deux Dollars US (USD 145.284.402); cent cinquante-huit mille six cent soixante-treize Dollars US et soixante-cinq (USD 158.673,65) ont été alloués au capital social et cent quarante-cinq millions cent vingt-cinq mille sept cent vingt-huit Dollars US et trente-cinq (USD 145.125.728,35) restants ont été alloués à la prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

Les noms des souscripteurs et le nombre d'actions souscrites par chacun d'eux résultent des résolutions circulaires ci-annexées.

La somme de cent quarante-cinq millions deux cent quatre vingt-quatre mille quatre cent deux Dollars US (USD 145.284.402) est dès à présent à disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

6.- A la suite de l'augmentation de capital de la Société ainsi réalisée, le premier alinéa et le sixième alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"Art. 5. (alinéa 1^{er}). Le capital social de la Société est fixé à deux millions cent quatre mille cent vingt Dollars US et onze cents (USD 2.104.120,11) représenté par soixante dix-neuf millions six cent quatre-vingt-trois mille quatre cent dix (79.683.410) actions sans indication de valeur nominale.

(sixième alinéa)

Le capital autorisé, excluant le capital émis actuel, est fixé à vingt-cinq mille sept cent trente-trois US Dollars et trente-cinq (USD 25.733,35) représenté par neuf cent soixante-quatorze mille cinq cent vingt-cinq actions sans désignation de valeur nominale."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 6.500.-.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. KREMER et J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2011. Relation: LAC/2011/35707. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011117166/137.

(110134494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2011.

Victor Hugo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 103.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.929.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg, le 11 Août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011116371/11.

(110133028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Varisa Holding S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 19.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011116372/10.

(110132818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Venus, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 103.046.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2011.

Pour VENUS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Attaché principal / -

Référence de publication: 2011116373/15.

(110133059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

V'JET S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 23A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.032.

Cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 22 juin 2009,
Monsieur Eric TRIOL, né à Mont-Saint-Martin (France), le 19 décembre 1966, demeurant à L-5752 Frisange, 23A rue
de Luxembourg,

a cédé:

50 (cinquante) parts sociales qu'elle détenait dans le capital de la Société, à

VLE INVESTMENTS S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le
numéro B146807, établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue,

laquelle est désormais propriétaire de 50 (cinquante) parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011116701/18.

(110133427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Venusia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 78.073.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour HOOGEWERF & CIE**Signature**Agent domiciliaire*

Référence de publication: 2011116374/12.

(110133207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Venusia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 78.073.

Le bilan au 7 juillet 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOOGEWERF & CIE

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011116375/12.

(110133209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

W.P. Stewart Fund Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.925.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 11 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011116376/11.

(110132756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Eurocharter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 104, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 36.834.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 28 juillet 2011

Maître Elias Saade FADEL, Monsieur Christian FOHANNO, Maître François PRUM sont renommé administrateurs et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2012.

L'assemblée décide de faire rayer les administrateurs ayant démissionné à savoir:

- Monsieur Angelo DIBERNARDI,
- Madame Marie-Flore RIES-BONANI,
- Madame Romaine SCHEIFER- GILLEN.

L'assemblée décide de faire rayer Monsieur Robert PIROLI en tant que commissaire aux comptes et nomme avec effet au 28 juillet 2011 la société à responsabilité limitée Lux-Fiduciaire S.à r.l., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe (R.C.S. Luxembourg B 65.819.) réviseur aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011118095/19.

(110134939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2011.

Novacap Luxembourg, Société à responsabilité limitée,

(anc. Novacap Luxembourg S.A.).

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 90.531.

In the year two thousand and eleven, on the fifth day of May,

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Novacap Luxembourg S.A. (the Company), société anonyme, having its registered office at 9 A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 90 531, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on the 27 December 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 8 February 2002, N° 130.

The Meeting is chaired by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, (the Chairman) who appoints as secretary Solange Wolter, residing professionally in Luxembourg (the Secretary).

The Meeting appoints as scrutineer by Elsa Charifi, residing professionally in Luxembourg, residing professionally in Luxembourg (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer constitute the bureau of the Meeting (the Bureau).

The shareholders of the Company (the Shareholders) represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Shareholders (the Proxyholder), the members of the Bureau and the Notary.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting, after having been signed *ne varietur* by the Proxyholder and the Notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the Notary to record that:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the fifteen thousand five hundred (15,500) shares issued by the Company, representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 31,000. (thirty-one thousand Euro), are present or represented at the present Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda:

1. Waiver of the convening notices.
2. Conversion of the Company into a société à responsabilité limitée.
3. Restatement of the articles of incorporation.
4. Resignation of the directors, revocation of the independent auditor and appointment of the managers of the Company.
5. Miscellaneous.

III. The Meeting takes the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the agenda of the Meeting duly communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to convert the Company from a société anonyme into a société à responsabilité limitée.

The Meeting resolves to approve the shares conversion and to allocate the shares to the Shareholders of the Company as follows:

Shareholders	Number of Shares
Bain Capital Fund VII-E (UK) L.P	10,729
Bain Capital Ltd	1
Randolph Street Partners V	79
Peter Smedvig Capital	215
Sankaty High Yield Partners III L.P.	336
Sankaty High Yield Partners II L.P.	168
BCIP Associates III-B	90
BCIP Associates III	1,061
Rhodia Operations	2,821

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting resolves to proceed to a complete restatement of the articles of association of the Company in order to adapt them to the new legal form of the Company as follows:

“Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the Company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the Laws) and by the present articles of association (the Articles of Association).

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of Novacap Luxembourg.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Schuttrange.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the

registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Association.

The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other similar event affecting one or several shareholders.

Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital is set at EUR 31,000. (thirty-one thousand Euro), represented by 15.500 (fifteen thousand and five hundred) shares with a par value of EUR 2. (two Euro) each.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Coowners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Association.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the Manager(s)).

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company. If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the Board of Managers).

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.

The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Association may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for reappointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Association and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of June at 11.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Laws, by the Manager(s), on a subsidiary basis, by the statutory auditor(s) (if any) or, on a further subsidiary basis, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Association, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.”

Fourth resolution

The Meeting acknowledges the resignation with effect today of the following directors of the Company:

Mr Marc Valentiny;
Mr Xavier Houzard;
Mr Patrick Lebreton;
Mr Walid Sarkis; and
Mr Pierre Luzeau.

Full discharge is granted to the directors of the Company for their mandates for the period ending as of today.

The Meeting further resolves to revoke PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises, with professional address at 400 Route d'Esch, Luxembourg, as independent auditor of the Company.

The Meeting further resolves to appoint the following persons as managers of the Company for an unlimited period:

- Ms Ailbhe Jennings, with professional address at 9 A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach; and
- Mr Mandar Kulkarni, with professional address at Devonshire House, 6th Flr Mayfair Place, London W1J 8AJ.

The Chairman noted that all the agenda items have been duly considered and resolved upon by the Meeting and thus closed the Meeting.

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 3,000..

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le cinq mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société Novacap Luxembourg S.A., une société anonyme, ayant son siège social sis 9A, rue Gabriel Lippmann, L5365 Münsbach, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 531 (la Société). La Société a été constituée le 27 décembre 2002 suivant un acte de Maître Jean Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem (Grand Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N° 130 du 8 février 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président), qui désigne comme secrétaire Solange Wolter, employée demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Elsa Charifi, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur). Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau (le Bureau).

Les actionnaires de la Société (les Actionnaires) représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est inscrit sur une liste de présence, qui restera annexée au présent procès-verbal, après avoir été signée par le mandataire des Actionnaires (le Mandataire), les membres du Bureau et le Notaire.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées ne varietur par le Mandataire et par le Notaire, resteront annexées au présent acte notarié et seront, comme cet acte, soumises aux formalités d'enregistrement.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il résulte de la liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que les 15.500 (quinze mille) actions émises par la Société, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 31.000, (trente et un mille Euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points inscrits à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour est libellé comme suit:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation.
2. Conversion de la Société en société à responsabilité limitée.
3. Refonte des statuts de la Société.
4. Démission de des dirigeants de la Société, révocation du commissaire et nomination des gérants de la Société.
5. Divers.

Après délibération, l'Assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Actionnaire de la Société représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de convertir la Société, qui est une société anonyme, en société à responsabilité limitée.

L'Assemblée décide d'approuver la conversion des actions en parts sociales et d'allouer les parts sociales aux associés

Associés Nombre de parts sociales

Associés	Nombre de parts sociales
Bain Capital Fund VII-E (UK) L.P	10.729
Bain Capital Ltd	1
Randolph Street Partners V	79
Peter Smedvig Capital	215
Sankaty High Yield Partners III L.P.	336
Sankaty High Yield Partners II L.P.	168
BCIP Associates III-B	90
BCIP Associates III	1.061
Rhodia Operations	2.821

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de procéder à la refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la nouvelle forme sociale de la Société, comme suit:

«Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la Société) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les Lois), et par les présents statuts (les Statuts).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination Novacap Luxembourg.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Schuttrange.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription de parts sociales.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civils, l'incapacité, l'insolvabilité, faillite ou tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs des associés.

Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Souscrit. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31,000. (trente et un mille Euros) représenté par 15.500 (quinze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 2. (deux Euros) chacune des actions entièrement libérées, comme suit:

Les droits et obligations attachés aux parts sociales sont identiques sauf dispositions contraires des statuts ou de la Loi.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Part Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les Gérants).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le Conseil de Gérance).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les Gérants de Catégorie A) ou Gérants de catégorie B (les Gérants de Catégorie B).

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le Président). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès verbaux du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signés par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire, le cas échéant. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants, Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemnisera tout Gérant, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s) seront, le cas échéant, nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès - Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la Réserve Légale), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions, en vertu de et conformément à l'Article 15 ci-dessus.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Quatrième résolution

L'Assemblée prend note de la démission à ce jour de des administrateurs de la Société:

M. Marc Valentiny;

M. Xavier Houzard;

M. Patrick Lebreton;

M. Walid Sarkis; et

M. Pierre Luzeau.

Les administrateurs de la Société sont totalement libérés de leur fonction à compter de la date de cette assemblée.

L'Assemblée décide aussi de révoquer le mandat de PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises, sis 400 Route d'Esch, Luxembourg, en tant que commissaire de la Société.

L'Assemblée décide également de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société, pour une durée illimitée:

Madame Ailbhe Jennings, ayant pour adresse professionnelle 9 A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach; et

Monsieur Mandar Kulkarni, ayant pour adresse professionnelle Devonshire House, 6th Floor Mayfair Place, Londres W1J 8AJ, Royaume-Uni.

Le Président a noté que tous les points de l'ordre du jour ont bien été considérés et ont fait l'objet de résolutions de l'Assemblée et a déclaré que la séance est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de EUR 3.000,-.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, E. CHARIFI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mai 2011. Relation: LAC/2011/22170. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 juillet 2011.

Référence de publication: 2011107947/667.

(110123392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2011.

Western Development Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 17.418.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement commercial VI n° 841/11 du 9 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième Section, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société WESTERN DEVELOPMENT CORPORATION S.A..

Pour extrait conforme

Me Anne-Sophie RUST

Le Liquidateur

Référence de publication: 2011116377/14.

(110133235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

LXFR007, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.557.

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 19 juillet 2011 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de:

- Madame Céline LE GALLAIS-FREY, président directeur général de société, demeurant à F-51430 Bezannes, 3, rue René Cassin;

- Monsieur Jean-Jacques FREY, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1090 La Croix-sur-Lutry;

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

L'Assemblée nomme, également pour un terme d'une année, la société anonyme PKF Abax Audit, avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, en qualité de réviseur d'entreprises agréé, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Pour extrait conforme

LXFR007

Société anonyme

Signature

Référence de publication: 2011117405/21.

(110133901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Wellnext S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 155.244.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NOUVELLE FIDUCIAIRE REISERBANN sàrl

32A, rue Meckenheck

L-3321 BERCHEM

Signature

Référence de publication: 2011116378/13.

(110132877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Worrus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 112.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Worrus Holding S.A.
Christophe Davezac / Géraldine Schmit
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011116379/12.

(110133271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Finexo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54-56, boulevard Napoléon 1^{er}.

R.C.S. Luxembourg B 118.255.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of August.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing at Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Finexo S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 54-56, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, of 25 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1928 of 13 October 2006, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.255 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 5 August 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 2.00 p.m. with Me Patrick CHANTRAIN, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Evelyne SCHOESER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Michael JONAS, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of seventy-two thousand eight hundred eighty-five euro and eighty cents (EUR 72,885.80) so as to raise it from its present amount of two hundred seven thousand six hundred seventy-nine euro and eighty cents (EUR 207,679.80) to two hundred eighty thousand five hundred sixty-five euro and sixty cents (EUR 280,565.60).

2. To issue seven hundred twenty-eight thousand eight hundred fiftyeight (728,858) new ordinary shares of the Company (the "Shares") with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per share, having the same rights and privileges as the existing shares of the Company.

3. To accept subscription for and full payment in cash of the Shares by TMX Group, Inc., together with a share premium.

4. To receive a report from the board of directors on the creation of an authorized share capital and to resolve on the creation of an authorized share capital of the Company.

5. To subsequently amend article 5 of the Company's articles of association.

6. To confer all and any powers to the Board of Directors in order to implement the above proposals.

7. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of seventy-two thousand eight hundred eighty-five euro and eighty cents (EUR 72,885.80) so as to raise it from its present amount of two hundred seven thousand six hundred seventy-nine euro and eighty cents (EUR 207,679.80) to two hundred eighty thousand five hundred sixty-five euro and sixty cents (EUR 280,565.60).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue seven hundred twenty-eight thousand eight hundred fifty-eight (728,858) new ordinary shares of the Company (the "Shares") with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) per share, having the same rights and privileges as the existing shares of the Company.

Third resolution *Subscription - Payment*

Thereupon now appeared Me Patrick CHANTRAIN, aforementioned, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of TMX Group Inc., a corporation incorporated under the laws of Canada, having its registered office at The Exchange Tower, 130 King Street West, Toronto, Ontario, M5X 1J2, Canada, by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of TMX Group, Inc., aforementioned, acting in its capacity as subscriber (the "Subscriber"), for the Shares issued by the Company and to fully pay in the par value of said shares by a contribution in cash, together with a share premium of eight hundred sixteen thousand three hundred twenty euro and ninety-six cents (EUR 816,320.96), i.e. an aggregate amount of eight hundred eighty-nine thousand two hundred six euro and seventy-six cents (EUR 889,206.76).

The amount of eight hundred eighty-nine thousand two hundred six euro and seventy-six cents (EUR 889,206.76) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the general meeting of shareholders resolved to accept subscription for and full payment in cash of the Shares and to allot the Shares to the Subscriber as shares which have been fully paid in.

Fourth resolution

Upon receipt and consideration of the special report of the board of directors on the creation of an authorized share capital as required by articles 32 and 32-3 (5) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Company Law"), after having been signed *ne varietur* by the members of the bureau of the general meeting and by the undersigned notary, a copy of such report shall remain attached to the present deed for the purpose of registration, the general meeting resolved to create an authorized share capital, including the issued share capital, of an amount of ten million euro (EUR 10,000,000.-) represented by one hundred million (100,000,000) ordinary shares, with a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each.

The general meeting further resolved that the issued share capital and the authorized share capital of the Company may be increased or decreased by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the forms and in accordance with the conditions laid down for amending the articles of incorporation.

Subject to the Company Law, each shareholder shall have a preferential right of subscription in the event of the issue of new shares against contributions in cash. Such preferential right of subscription shall be proportional to the portion of the capital represented by the shares held by each shareholder.

The preferential subscription right may be limited or cancelled by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the forms and in accordance with the conditions laid down for amending the articles of incorporation.

The preferential subscription right may also be limited or cancelled by the board of directors (i) in the event that the general meeting of shareholders delegates to the board of directors the power to issue shares and to limit or cancel the preferential subscription right for a period of no more than five (5) years set by the general meeting, as well as (ii) pursuant to any authorization conferred by the articles of incorporation.

The board of directors is authorized, during a period ending on the fifth (5th) anniversary of the date of publication in the Luxembourg legal gazette (Mémorial C) of the present deed to increase the issued capital on one or more occasions within the limits of the authorized capital.

The board of directors is authorized to determine the conditions of any capital increase within the limits of the authorized capital, including through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, with or without the issue of new shares, or following the issue and the exercise of subordinated or non-subordinated bonds, notes or debentures, convertible into or repayable by or exchangeable for shares (whether provided in the terms at the time of issuance or subsequently provided), or following the issue of bonds, notes or debentures with warrants or other rights to subscribe for shares attached, or through the issue of stand-alone warrants or any other instrument carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares.

The board of directors is authorized to set the subscription price, with or without issue premium, the date from which the shares or other financial instruments will carry beneficial rights and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid financial instruments as well as all the other conditions and terms of such financial instruments including as to their subscription, issue and payment, for which the board of directors may make use of Article 32-1 (3) of the Company Law.

The board of directors is authorized to limit or cancel the preferential subscription rights of existing shareholders in the case of any capital increase within the limits of the authorized capital.

When the board of directors has implemented a complete or partial increase of the issued share capital, article 5 of the Company's articles of incorporation shall be amended to reflect that increase.

The board of directors is expressly authorized to delegate to any person to organize the market in subscription rights, accept subscriptions, conversions or exchanges, receive payment for the price of shares, bonds, notes or debentures, subscription rights or other financial instruments, to register increases in share capital as well as the corresponding amendments to article 5 of the articles of incorporation and to record in the articles of incorporation the amount by which the authorization to increase the capital has actually been used and, where appropriate, the amounts of any such increase that are reserved for financial instruments which may carry an entitlement to shares.

Fifth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the general meeting of shareholders resolved to amend article 5 of the Company's articles of incorporation which should henceforth have the following wording:

" Art. 5. Capital.

5.1. The Company's issued share capital amounts to two hundred eighty thousand five hundred sixty-five euro and sixty cents (EUR 280,565.60) divided into two million eight hundred five thousand six hundred fifty-six (2,805,656) ordinary shares, having a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

5.2. In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

5.3. The Company's authorized share capital, including the issued capital, amounts to ten million euro (EUR 10,000,000.-) represented by one hundred million (100,000,000) ordinary shares, having a nominal value of ten cents (EUR 0.10) each.

The issued share capital and the authorized share capital of the Company may be increased or decreased by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the forms and in accordance with the conditions laid down for amending the articles of incorporation.

5.4. Subject to the provisions of the law on commercial companies, as amended from time to time (hereinafter referred to as the "Law"), each shareholder shall have a preferential right of subscription in the event of the issue of new shares against contributions in cash. Such preferential right of subscription shall be proportional to the portion of the capital represented by the shares held by each shareholder.

The preferential subscription right may be limited or cancelled by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the forms and in accordance with the conditions laid down for amending the articles of incorporation.

The preferential subscription right may also be limited or cancelled by the board of directors (i) in the event that the general meeting of shareholders delegates to the board of directors the power to issue shares and to limit or cancel the preferential subscription right for a period of not more than five (5) years set by the general meeting, as well as (ii) pursuant to the authorization conferred by article 5.5. of these articles of incorporation.

5.5. The board of directors is authorized, during a period ending on the fifth (5th) anniversary of the date of publication in the Luxembourg legal gazette of the present deed, without prejudice to any renewals, to increase the issued capital on one or more occasions within the limits of the authorized capital.

The board of directors is authorized to determine the conditions of any capital increase within the limits of the authorized capital, including through contributions in cash or in kind, by the incorporation of reserves, issue premiums or retained earnings, with or without the issue of new shares, or following the issue and the exercise of subordinated or non-subordinated bonds, notes or debentures, convertible into or repayable by or exchangeable for shares (whether provided in the terms at the time of issuance or subsequently provided), or following the issue of bonds, notes or debentures with warrants or other rights to subscribe for shares attached, or through the issue of stand-alone warrants or any other instrument carrying an entitlement to, or the right to subscribe for, shares.

The board of directors is authorized to set the subscription price, with or without issue premium, the date from which the shares or other financial instruments will carry beneficial rights and, if applicable, the duration, amortization, other rights (including early repayment), interest rates, conversion rates and exchange rates of the aforesaid financial instruments as well as all the other conditions and terms of such financial instruments including as to their subscription, issue and payment, for which the board of directors may make use of Article 32-1 (3) of the Law.

The board of directors is authorized to limit or cancel the preferential subscription rights of existing shareholders in the case of any capital increase within the limits of the authorized capital.

When the board of directors has implemented a complete or partial increase of the issued share capital, article 5 of these articles of incorporation shall be amended to reflect that increase.

The board of directors is expressly authorized to delegate to any person to organize the market in subscription rights, accept subscriptions, conversions or exchanges, receive payment for the price of shares, bonds, notes or debentures,

subscription rights or other financial instruments, to register increases in share capital as well as the corresponding amendments to article 5 of these articles of incorporation and to record in these articles of incorporation the amount by which the authorization to increase the capital has actually been used and, where appropriate, the amounts of any such increase that are reserved for financial instruments which may carry an entitlement to shares."

Sixth resolution

The general meeting resolved to confer all and any powers to the Board of Directors in order to implement the above resolutions.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary meeting of shareholders are estimated at two thousand two hundred Euro (EUR 2,200.-).

There being no other business on the Agenda, the meeting was closed at 2.15 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le neuvième jour du mois d'août.

Pardevant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Finexo S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 54-56, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven en date du 25 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1928 du 13 octobre 2006 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 118.255 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire instrumentant en date du 5 août 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Me Patrick CHANTRAIN, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Evelyne SCHOESER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Michael JONAS, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société d'un montant de soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-cinq euros et quatre-vingts cents (EUR 72.885,80) afin de le porter, de son montant actuel qui est de deux cent sept mille six cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingts cents (EUR 207.679,80), à deux cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq euros et soixante cents (EUR 280.565,60).

2. Emission de sept cent vingt-huit mille huit cent cinquante-huit (728.858) nouvelles actions ordinaires de la Société (les "Actions") avec une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, et ouvrant droit aux mêmes droits et privilèges que les actions existantes de la Société.

3. Acceptation de la souscription et libération intégrale des Actions par TMX Group, Inc., ensemble avec une prime d'émission.

4. Réception d'un rapport du conseil d'administration concernant la création d'un capital autorisé et résolution relative à la création d'un capital autorisé de la Société.

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

6. Délégation de tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin d'implémenter les propositions ci-dessus.

7. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital de la Société d'un montant de soixante-douze mille huit cent quatre-vingt-cinq euros et quatrevingts cents (EUR 72.885,80) afin de le porter, de son montant actuel qui est de deux cent sept mille six cent soixante-dix-neuf euros et quatre-vingts cents (EUR 207.679,80), à deux cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq euros et soixante cents (EUR 280.565,60).

Deuxième Résolution

L'assemblée générale a décidé d'émettre sept cent vingt-huit mille huit cent cinquante-huit (728.858) nouvelles actions ordinaires de la Société (les "Actions") avec une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, et ouvrant droit aux mêmes droits et privilèges que les actions existantes de la Société.

Troisième Résolution

Souscription - Paiement

Ensuite Me Patrick CHANTRAIN, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de TMX Group, Inc., une société constituée sous le droit canadien, ayant son siège social au The Exchange Tower, 130 King Street West, Toronto, Ontario, M5X 1J2, Canada, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant a déclaré souscrire, au nom et pour le compte de TMX Group, Inc., précitée, agissant en sa qualité de souscripteur (le «Souscripteur»), les Actions émises par la Société et libérer intégralement ces Actions par apport en numéraire, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de huit cent seize mille trois cent vingt euros et quatre-vingt-seize cents (EUR 816.320,96), à savoir un montant total de huit cent quatre-vingt-neuf mille deux cent six euros et soixante-seize cents (EUR 889.206,76).

Le montant de huit cent quatre-vingt-neuf mille deux cent six euros et soixante-seize cents (EUR 889.206,76) est dorénavant à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'assemblée générale a décidé d'accepter la souscription et la libération intégrale des Actions par apport en numéraire et d'attribuer les Actions au Souscripteur en tant qu'actions entièrement libérées.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a pris acte d'un rapport préparé par le conseil d'administration de la Société en conformité avec les articles 32 et 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), lequel rapport après avoir été signé ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement, et a décidé de créer un capital autorisé d'un montant, y inclus le capital souscrit, de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) divisé en cent millions (100.000.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune.

L'assemblée générale des actionnaires a en outre décidé que le capital social souscrit et le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications des statuts.

Sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés, chaque actionnaire aura un droit de souscription préférentiel en cas d'émission de nouvelles actions en contrepartie d'apports en numéraire. Ce droit de souscription préférentiel sera proportionnel à la part du capital que représentent les actions détenues par chaque actionnaire.

Le droit préférentiel de souscription pourra être limité ou supprimé par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications des statuts.

Le droit de souscription préférentiel pourra également être limité ou supprimé par le conseil d'administration (i) lorsque l'assemblée générale des actionnaires aura délégué au conseil d'administration le pouvoir d'émettre des actions et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription durant une période fixée par l'assemblée générale et qui ne pourra excéder cinq (5) ans, de même que (ii) dans le cadre d'une autorisation conférée par les statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, pour une période prenant fin à la date du cinquième (5^{ème}) anniversaire de la date de publication au Mémorial C du présent acte notarié, à augmenter le capital social en une ou plusieurs occasions dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions de toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, y compris par des apports en numéraire ou en nature, par incorporation de réserves, de primes d'émission ou de bénéfices reportés, avec ou sans émission de nouvelles actions, ou suite à l'émission et l'exercice

d'obligations, titres de créance ou tout titre obligataire, subordonnés ou non subordonnés, convertibles, remboursables ou échangeables en actions (déterminées dans les termes au moment de l'émission ou déterminées par la suite), ou suite à l'émission d'obligations, titres de créance ou tout titre obligataire, avec warrants ou tout autre droit de souscrire à des actions, ou par l'émission de bons de souscriptions ou tout autre instrument portant un droit de souscription à des actions.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer le prix de souscription, avec ou sans prime d'émission, la date à partir de laquelle les actions ou tout autre instrument financier portera des droits et, le cas échéant, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipatif), les taux d'intérêts, les taux de conversion et les taux d'échange, de tels instruments financiers ainsi que tous autres termes et conditions de tels instruments financiers y compris quant à leur souscription, émission et paiement pour lesquels le conseil d'administration pourra faire usage de l'article 32-1 (3) de la Loi sur les Sociétés.

Le conseil d'administration est autorisé à limiter et supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans le cadre d'une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé.

Chaque fois que le conseil d'administration aura procédé à l'augmentation partielle ou intégrale du capital social émis, l'article 5 des statuts sera modifié afin de refléter cette augmentation.

Le conseil d'administration est expressément autorisé à déléguer toute personne pour organiser le marché des droits de souscription, accepter les souscriptions, conversions ou échanges, recevoir paiement du prix des actions, obligations, titres de créance ou tout titre obligataire, droits de souscription ou autres instruments financiers, de constater les augmentations de capital social ainsi que les modifications correspondantes à l'article 5 des statuts et d'inscrire dans les statuts le montant à concurrence duquel l'autorisation d'augmenter le capital a été effectivement utilisée et, le cas échéant les montants à concurrence desquels elle est réservée pour des instruments financiers pouvant donner droit à des actions.

Cinquième résolution

En conséquence, l'assemblée générale a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé en ces termes:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt mille cinq cent soixante-cinq euros et soixante cents (EUR 280.565,60) divisé en deux millions huit cent cinq mille six cent cinquante-six (2.805.656) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux actions sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

5.2. En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

5.3. Le capital social autorisé de la Société, y inclus le capital souscrit, s'élève à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) divisé en cent millions (100.000.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix cents (EUR 0,10) chacune.

Le capital social souscrit et le capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications des statuts.

5.4. Sous réserve des dispositions de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autres (ci-après la «Loi»), chaque actionnaire aura un droit de souscription préférentiel en cas d'émission de nouvelles actions en contrepartie d'apports en numéraire. Ce droit de souscription préférentiel sera proportionnel à la part du capital que représentent les actions détenues par chaque actionnaire.

Le droit préférentiel de souscription pourra être limité ou supprimé par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modifications des statuts. Le droit de souscription préférentiel pourra également être limité ou supprimé par le conseil d'administration (i) lorsque l'assemblée générale des actionnaires aura délégué au conseil d'administration le pouvoir d'émettre des actions et de limiter ou de supprimer le droit préférentiel de souscription durant une période fixée par l'assemblée générale et qui ne pourra excéder cinq (5) ans, de même que (ii) dans le cadre de l'autorisation conférée par l'article 5.5 des statuts.

5.5. Le conseil d'administration est autorisé pour une période prenant fin à la date du cinquième (5^{ème}) anniversaire de la date de publication au Mémorial C du présent acte notarié, sans préjudice de tout renouvellement, à augmenter le capital social en une ou plusieurs occasions dans les limites du capital autorisé.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions de toute augmentation de capital dans les limites du capital autorisé, y compris par des apports en numéraire ou en nature, par incorporation de réserves, de primes d'émission ou de bénéfices reportés, avec ou sans émission de nouvelles actions, ou suite à l'émission et l'exercice d'obligations, titres de créance ou tout titre obligataire, subordonnés ou non subordonnés, convertibles, remboursables ou échangeables en actions (déterminées dans les termes au moment de l'émission ou déterminées par la suite), ou suite à l'émission d'obligations, titres de créance ou tout titre obligataire, avec bons de souscriptions ou tout autre droit de

souscrire à des actions, ou par l'émission de bons de souscriptions ou tout autre instrument portant un droit de souscription à des actions.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer le prix de souscription, avec ou sans prime d'émission, la date à partir de laquelle les actions ou tout autre instrument financier porteront des droits et, le cas échéant, la durée, l'amortissement, les autres droits (y compris le remboursement anticipatif), les taux d'intérêts, les taux de conversion et les taux d'échange, de tels instruments financiers ainsi que tous autres termes et conditions de tels instruments financiers y compris quant à leur souscription, émission et paiement pour lesquels le conseil d'administration pourra faire usage de l'article 32-1 (3) de la Loi.

Le conseil d'administration est autorisé à limiter et supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans le cadre d'une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé.

Chaque fois que le conseil d'administration aura procédé à l'augmentation partielle ou intégrale du capital social émis, l'article 5 des statuts sera modifié afin de refléter cette augmentation.

Le conseil d'administration est expressément autorisé à déléguer toute personne pour organiser le marché des droits de souscription, accepter les souscriptions, conversions ou échanges, recevoir paiement du prix des actions, obligations, titres de créance ou tout titre obligataire, droits de souscription ou autres instruments financiers, de constater les augmentations de capital social ainsi que les modifications correspondantes à l'article 5 des statuts et d'inscrire dans les statuts le montant à concurrence duquel l'autorisation d'augmenter le capital a été effectivement utilisée et éventuellement les montants à concurrence desquels elle est réservée pour des instruments financiers pouvant donner droit à des actions.»

Sixième Résolution

L'assemblée générale a décidé de déléguer au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour mettre en œuvre les résolutions entreprises.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société en raison de la présente assemblée générale extraordinaire des actionnaires sont évalués à la somme de deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. Chantrain, E. Schoeser, M. Jonas, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 août 2011. Relation: RED/2011/1724. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 11 août 2011.

Référence de publication: 2011118260/372.

(110135524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Lyxos Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 124.158.

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 19 juillet 2011 a reconduit pour un terme d'un an les mandats d'administrateur de:

- Madame Céline LE GALLAIS-FREY, président directeur général de société, demeurant à F-51430 Bezannes, 3, rue René Cassin;

- Monsieur Jean-Jacques FREY, administrateur de sociétés, demeurant à CH-1090 La Croix-sur-Lutry;

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;

leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

L'Assemblée nomme, également pour un terme d'une année, la société anonyme PKF Abax Audit, avec siège à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, en qualité de réviseur d'entreprises agréé, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Pour extrait conforme
LYXOS FINANCES
Société anonyme
Signature

Référence de publication: 2011117406/21.

(110133899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

1 Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6454 Echternach, 14, rue des Lilas.

R.C.S. Luxembourg B 81.513.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116380/10.

(110132854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

3P Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6474 Echternach, Zone Industrielle Schmatzacht.

R.C.S. Luxembourg B 100.858.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10/08/2011.

Signature.

Référence de publication: 2011116381/10.

(110132910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

"Silk Way" Airlines, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1360 Luxembourg, Luxair Logistic Center, Bâtiment T.

R.C.S. Luxembourg B 161.559.

Rectificatif suite au dépôt L110096396 enregistré au RCS de Luxembourg

Il s'avère que le numéro de passeport du représentant permanent: Monsieur Yurkov Grigory est le suivant: 51N ° 3339694.

Fait à Luxembourg, le 11 août 2011.

Yurkov Grigory

Représentant permanent

Référence de publication: 2011116382/13.

(110133834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

**exceet Group SE, Société Européenne,
(anc. Helikos SE).**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 148.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 12 août 2011.

Référence de publication: 2011116384/11.

(110134034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

i-CAP Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *i-CAP Luxembourg*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011116385/11.

(110133437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

i-CAP Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.664.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 10 août 2011

1. M. Benoît NASR a démissionné de son mandat de gérant.
2. Le nombre des gérants a été diminué de trois (3) à deux (2).

Luxembourg, le 12 août 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *i-CAP Luxembourg*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011116386/14.

(110133440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Angkor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2511 Luxembourg, 2, boulevard Jules Salenty.

R.C.S. Luxembourg B 144.890.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 10 août 2011

L'associé unique de Angkor S.à r.l. a décidé comme suit:

- de révoquer:

* Monsieur Ayo BURMANIA VAN HUMALDA VAN EYSINGA, né le 6 septembre 1972 à Voorburg, Pays-Bas, gérant de la Société, demeurant au 2, Boulevard Jules Salenty, L-2511 Luxembourg, avec effet au 10 août 2011;

- de nommer:

* Mademoiselle Charlene-Adline HERBAIN, née le 24 juillet 1982 à Aubervilliers, France, demeurant au 41, Boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, en qualité de gérant de la société et ce avec effet au 10 juillet 2011 et pour une durée indéterminée;

Charlene-Adline HERBAIN

Le Mandataire

Référence de publication: 2011116730/18.

(110133251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

small.talks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 29, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 144.015.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011116387/10.

(110134005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

AGfU, Aktiengesellschaft für Umsatzfinanzierung, Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 113.213.

—
Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 16. August 2011.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2011116391/13.

(110133749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Aktiva Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 90.845.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011116392/9.

(110133695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Infinium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 111.260.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2010 tenue à 9.00 heures le 15 Juin 2011

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

M. Vancheri Alexandre, 8 rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

Administrateur-délégué:

M. Bourkel Michel, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent pour l'exercice 2011, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Référence de publication: 2011116838/22.

(110133662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Alba Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 106.378.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale ordinaire des associés du 1.06.2 011 de la société ALBA INVESTMENTS S.A. il a été décidé:

1. de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz, Monsieur Michael Ernzerhof et de Madame Carole Giovannacci jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

2. de prolonger le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Emile Wirtz jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

3. de prolonger le mandat de commissaire aux comptes, invest Control Services Administratifs S.à.r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Luxembourg, le 1.06.2011

ALBA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2011116405/17.

(110133939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Aliafin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 146.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALIAFIN S.A.

Référence de publication: 2011116406/10.

(110133708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Altice IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 124.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011116408/9.

(110133495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Finriva S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 136.184.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
qui s'est tenue le 4 mai 2011 à 10.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats de Monsieur Joseph WINANDY, de Monsieur Koen LOZIE et de COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, administrateurs pour un terme venant à échéance lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de la société The Clover au poste de Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance lors de l'assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011116755/18.

(110132791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 août 2011.

Poivre Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 135.481.

résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 17 juin 2011:

1. Démission de Monsieur Philipp Voswinkel de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société, démission prenant effet le 17 juin 2011.

2. Démission de Madame Janina Messinger de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société, démission prenant effet le 17 juin 2011.

3. Election de Madame Amy Maria Kelly, née le 3 avril 1978 à Dublin, Irlande, demeurant professionnellement au 8th Floor, 1 Knightsbridge Green, SW1X 7NE Londres, Royaume-Uni, en tant que Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 17 juin 2011.

4. Election de Monsieur Markus Robert Lehner, né le 5 octobre 1976 à Ludwigshafen am Rhein, Allemagne, demeurant professionnellement au Bundesplatz 14, CH 6300-Zug, Suisse, en tant que Gérant de catégorie A pour une durée indéterminée à partir du 17 juin 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Poivre Real Estate 1 S.à r.l.
Jean-Jacques Josset
Gérant B

Référence de publication: 2011118682/23.

(110135776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Antares Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 91.725.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011116409/11.

(110133781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Aoyama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011116410/10.

(110134038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Aoyama S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 72.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2011.

Référence de publication: 2011116411/10.

(110134039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Montalcino Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 54.587.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2010 tenue à 11.00 heures le 3 mai 2011

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel,, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

administrateur-délégué:

- Mme Bourkel Anique, 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg;

commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2011 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Référence de publication: 2011116865/22.

(110133707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Bottling Holdings (Luxembourg) s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.119.616.019,13.

Siège social: L-1818 Howald, 2, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 78.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bottling Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2011116423/11.

(110133961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Arbalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Z.I. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 54.325.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011116412/10.

(110134073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Art Attitudes A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg F 2.871.

Les statuts coordonnés au 04/08/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011116414/9.

(110133441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

ASF Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2442 Luxembourg, 380, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 92.430.

Extrait des décisions de l'administrateur unique du 1^{er} août 2011

- Le siège de la société a été transféré du 2, rue Wilson, L – 2732 Luxembourg au 380, rue de Rollingergrund; L-2442 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASF PARTICIPATIONS S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011116416/13.

(110133647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Luxembourg Solar Power Technology S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 153.101.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 6 juin 2011

1^{ère} Résolution:

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission, avec effet rétroactif au 2 novembre 2010, de Monsieur Chaudary Veeraju BYPINA de sa fonction d'Administrateur au sein de la société. L'Assemblée décide de nommer, avec effet au 2

novembre 2010, en son remplacement Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Son mandat expirera lors de la tenue de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2017.

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission, avec effet rétroactif au 4 novembre 2010, de Monsieur Jurgen Heinrich KLAAS et de Madame Narjiss CONRADS de leur fonction d'Administrateurs au sein de la société.

L'Assemblée décide de nommer, avec effet au 4 novembre 2010, en leur remplacement Monsieur Romain THILLENS, Licencié en Sciences Economiques Appliquées, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et Madame Cornelia METTLEN, employée privée, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Le Conseil d'Administration de la Société se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Christophe BLONDEAU, Administrateur;
- Monsieur Romain THILLENS, Administrateur;
- Madame Cornelia METTLEN, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2011.

Pour LUXEMBOURG SOLAR POWER TECHNOLOGY S.A.

Signature

Référence de publication: 2011119129/29.

(110135924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2011.

Atelier Dentaire Born S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 15, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 87.487.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011116417/9.

(110133562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Automotive Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2011.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant Classe B

Référence de publication: 2011116418/14.

(110133898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Bain Capital International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 97.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011116419/10.

(110133919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

Mindforest, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 78.271.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2009 tenue de manière extraordinaire à 15h00 le 9 décembre 2010

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

Administrateurs:

- M. Guy Kerger, 11, rue Ste. Zithe, L-2763 Luxembourg;
- M. Nicolas Hoffeld, 11, rue Ste. Zithe, L-2763 Luxembourg;
- Gestion & Administration S.A., Company nr. 29441, Vaea Street, Nia Mall, Lev. 2, WS Apia, Samoa Occidentales;

Administrateur-délégué:

- M. Guy Kerger, 11, rue Ste. Zithe, L-2763 Luxembourg;

Commissaire aux comptes:

- Fiduciaire Centra Fides S.A., R.C.S. Luxembourg B39.844, 8, rue Dicks L-1417 Luxembourg;
- qui tous acceptent, pour l'exercice social 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée à être tenue en 2011;

Référence de publication: 2011117410/21.

(110134033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2011.

M & P Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 13, rue du Brill.
R.C.S. Luxembourg B 148.476.

Assemblée générale extraordinaire tenue à Esch sur Alzette le 30.04. 2011

Les associés ont pris à unanimité des voix la résolution suivante:

1) Changement de l'adresse du siège social de 122/124 Bvd.J:F:Kennedy L-4171 Esch sur Alzette a: 13 rue du Brill L-4041 Esch sur Alzette.

2) Demission du gerant technique de Mr.Sardu Antonio.

3) Nomme gerant technique de Mr.Aoun Bouanem,ne le 21.01.1970.

Algrange (FR)

resident a GUENANGE (57310) FR 12 rue de la Clochette.

4) Cession de 51 partes sociale detenue da Mr. Carli Pierangelo a Mr.Yochum Pascal ne a Clemmency (FRI le 26.02.1959 resident a AUDUN LE TICHE (57390) FR. 281 rue St Francois.

5) DImission de Mr. Carli Pierangelo de gerant administratif

7) Nomme gerant administratif Mr Yochum Pascal ne a:

Clemmency (57) FR. le 26.02.1959. resident a 281 rue ST Francois.AUDUN LE TICHE (57390) FR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close a 17 heures.

Yochum Pascal / Carli Pierangelo.

Référence de publication: 2011119664/22.

(110136387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.

T.R. Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1456 Luxembourg, 86-88, rue de l'Egalité.
R.C.S. Luxembourg B 62.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011119692/10.

(110136456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2011.